



WEBINAIRE

Décret tertiaire : Collecter votre historique de consommation & calculer l'année de référence

01.10.20



Qui sommes nous ?

Alan Floch

Data collect manager



Mathilde Gofard

Cheffe de projets Décret tertiaire



Deepki vous accompagne dans la transition environnementale de votre parc immobilier, du gain de performance à l'impact durable.

Deepki en chiffres



+100

collaborateurs



+250

références



+250 M

m² monitorés



CO₂

+180k TeqCO₂

d'économies détectées

Deepki, une entreprise européenne

1

Équipe 100% dédiée à la collecte de donnée internationale

27

Pays dans lesquels nous collectons déjà de la donnée

4

Bureaux (France, Espagne, Italie, UK)

 **Deepki**
25 Boulevard de Strasbourg,
75 010 Paris - FRANCE

 **Deepki España**
Calle de Orense, 62
28020 Madrid - ESPAÑA

 **Deepki Italia**
Via Giovanni Spadolini 7, Palazzo B, Piano 6
20141 Milano MI - ITALIA

 **Deepki UK**
Becket House C/O Ccrgb, 1 Lambeth Palace Road,
London - UNITED KINGDOM - SE1 7EU

Immobilier d'entreprise



Enseignes & Logistique



Secteur public





ORDRE DU JOUR

1. **Enjeux et réponse au décret tertiaire**
2. Collecte des données historiques sur les parties communes
3. Collecte des données historiques sur les parties privatives
4. Choix de l'année de référence la plus avantageuse
5. Pourquoi travailler avec nous ?
6. Q&A



Vos obligations : que dit la loi ?

Objectifs du Décret Tertiaire

Maîtriser la demande d'énergie et **favoriser** l'efficacité et la sobriété énergétiques des bâtiments tertiaires en France.

Concrètement, cette loi oblige les propriétaires et les occupants des **bâtiments tertiaires** d'une surface supérieure ou égale à **1 000 m²** à **réduire leur consommation énergétique** par rapport à une année de référence.



- 40%
d'ici 2030



- 50%
d'ici 2040



- 60%
d'ici 2050

Les bâtiments assujettis



Bureaux



Logistique



Administratif



Autres

Prochaines échéances



Les risques en cas de non application

Amende

pouvant s'élever jusqu'à 1 500 € pour les personnes physiques et 7 500 € pour les personnes morales.

Name & shame

Les mauvais élèves seront affichés sur un site internet étatique visible par tous.

Notre mission

Vous aider à répondre au décret tertiaire de manière efficace, rapide et fiable.

Réponse au décret tertiaire

3 étapes pour se mettre en conformité en 2021



Collecter ses données pour répondre à l'obligation :



**Récupération des historiques
de consommation
d'énergie**



**Collecte des consommations
énergétiques actuelles et
futures + des données
patrimoniales, techniques &
d'activité**



**Transmission des données
directement sur la plateforme
OPERAT**

Chez Deepki, nous automatisons la collecte de vos données actuelles et historiques et les transmettons directement sur la plateforme OPERAT.



Réponse au décret tertiaire

Collecte des données historiques de consommation



Pour récupérer ses données historiques, il faut rester pragmatique !

Plusieurs sources de données sont disponibles :

A

Données chez les distributeurs d'énergie

B

Données chez les fournisseurs d'énergie

C

Données stockées chez vous



Réponse au décret tertiaire

En vidéo



LES ENJEUX
DU DÉCRET TERTIAIRE



ORDRE DU JOUR

1. Enjeux et réponse au décret tertiaire
2. **Collecte des données historiques sur les parties communes**
3. Collecte des données historiques sur les parties privatives
4. Choix de l'année de référence la plus avantageuse
5. Pourquoi travailler avec nous ?
6. Q&A

Collecte des données historiques

sur les parties communes en 6 questions



A. Distributeur

1

Quelles données sont récupérées ?

- Données techniques des compteurs
- Consommations mensuelles (kWh)
- Courbes de charge électricité

2

Quel historique disponible ?

- 2 ans pour Enedis
- 2 ans pour GRDF
- Selon disponibilité pour ELD avec espace client

3

Quelles obligations légales ?

- Délibérations de la CRE : obligation de mettre à disposition la donnée - *travail en cours*



Collecte des données historiques

sur les parties communes en 6 questions



A. Distributeur

4

Comment collecter la donnée ?

- Vous pouvez remplir un formulaire distributeur pour ouverture de contrat gratuit d'accès aux données (statuts, responsables, mode d'échange*, etc.)
- Vous pouvez mandater un tiers pour s'en charger pour vous et automatiser la collecte des données et les centraliser

5

Sur quel périmètre ?

- Compteurs dont vous êtes propriétaire et dont vous occupez le bâtiment
- Pied d'immeuble si >11 points de livraison actifs

6

Qui peut s'en charger ?

- Vous, du moment que vous avez un contrat avec Enedis & GRDF
- Un tiers mandaté



Collecte des données historiques

3 modes d'échange possibles avec ENEDIS / GRDF



1. Echange par email

- + Simplicité technique
- Opérations manuelles nécessaires, temps de réponse élevé

2. Solliciter leur SI : Système de Gestion des Échanges pour Enedis / ADICT pour GRDF

- + Indépendance, récupération des données dans la journée
- Opérations manuelles, délai de réception des clés physiques

3. Interface de programmation (API)

- + 100% automatique
- Besoin de bons développeurs car complexité technique



Collecte des données historiques

sur les parties communes en 6 questions



B. Fournisseurs



1

Quelles données sont récupérées ?

- Consommations mensuelles (kWh)
- Factures (à mensualiser si trimestrielles)

2

Quel historique disponible ?

- Dépend du fournisseur et de la date de digitalisation des factures
- Dépend de la date de contractualisation

3

Quelles obligations légales ?

- Fournir l'information à l'entreprise (+ prestataire mandaté)
- Conserver les duplicatas sur 10 ans (facturation possible en cas de demande)

Collecte des données historiques

sur les parties communes en 6 questions



B. Fournisseurs

4

Comment collecter la donnée ?

- Si vous seul, saisie manuelle
- Si avec prestataire mandaté, scraping et parsing des factures directement sur les espaces clients

5

Sur quel périmètre ?

- Compteurs dont vous payez les factures

6

Qui peut s'en charger ?

- Vous
- Un tiers mandaté



Collecte des données historiques

sur les parties communes en 6 questions



C. En interne

1

Quelles données on récupère ?

- Factures digitales ou papier
- Exports comptables
- Excel de suivi des consommations

2

Quel historique disponible ?

- Dépend de votre historique interne

3

Quelles obligations légales ?

- Conserver les factures 10 ans



Collecte des données historiques

sur les parties communes en 6 questions



C. En interne

4

Comment collecter la donnée ?

- Saisie manuelle de scan ou facture papier
- Automatisation si facture digitale ou PDF natif
- Intégration d'un fichier Excel

5

Sur quel périmètre ?

- Dépend de votre historique interne

6

Qui peut s'en charger ?

- Vous uniquement



Collecte des données historiques

En vidéo



The screenshot shows a presentation slide with the following content:

- Header:** Collecte des données historiques sur les parties communes en 6 questions
- Form:** A red input field with the label "A. Date" and a red checkmark icon above it.
- Section 1:** 1. Données techniques des installations (AVM) - Direction de charge ELECTRA
- Section 2:** 2. 2 ans pour l'INSP - 2019 pour le client
- Section 3:** 3. Quelles obligations légales ?
 - Délibérations de la CPE
 - obligation de mettre à disposition la donnée
 - travail en cours

Watermark: Décret tertiaire Collectez vos données historiques

Bottom Bar: 3 manières de collecter vos données historiques

Logo: Deepki

At the bottom of the video frame, there are two small video thumbnails showing participants.



ORDRE DU JOUR

1. Enjeux et réponse au décret tertiaire
2. Collecte des données historiques sur les parties communes
3. **Collecte des données historiques sur les parties privatives**
4. Choix de l'année de référence la plus avantageuse
5. Pourquoi travailler avec nous ?
6. Q&A

Collecte des données historiques sur les parties privatives



Pour répondre efficacement au décret tertiaire, **vous devez obligatoirement connaître votre consommation globale** : parties communes ET privatives.

Le saviez-vous ?

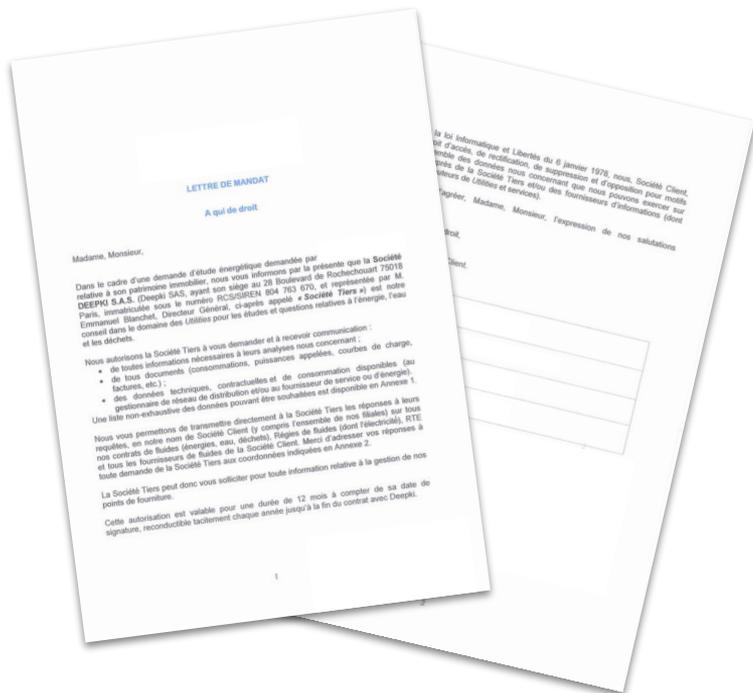
Vous pouvez obtenir le même service de collecte automatique des données historiques pour vos locataires. Pour cela, il vous suffit de **leur faire signer une lettre de mandat** vous donnant l'autorisation d'automatiser la collecte de leurs données auprès de leurs distributeurs et / ou fournisseurs.

Pour vous, bailleurs, le décret tertiaire implique **un changement majeur dans votre relation avec vos locataires**. En effet, vous êtes soumis solidairement ! Pourquoi ne pas profiter de cette opportunité pour offrir de nouveaux services à vos locataires ?



Collecte des données des parties privées

À quoi ressemble une lettre de mandat ?



Lettre de mandat : contrat gratuit entre prestataire de collecte et propriétaire / exploitant de la donnée

- ✓ Données à récupérer
- ✓ Source de la donnée
- ✓ Antériorité de la collecte

Collecte des données des parties privées

Les bonnes pratiques à retenir

Moyens juridiques

- ✓ Demander l'autorisation de collecter les données des locataires directement au sein du bail
- ✓ Insérer une clause de collecte des données au sein des contrats des PMs
- ✓ Insérer une clause spécifique de transmission de la donnée par les fournisseurs d'énergie au sein des appels d'offres

Moyens organisationnels

- ✓ Prioriser les données à collecter en fonction de la stratégie choisie
- ✓ Impliquer les property managers dès le début de la démarche
- ✓ Coordonner la démarche auprès des différentes parties prenantes
- ✓ Mettre en place un outil de suivi efficace

Collecte des données historiques des parties privées

En vidéo

The screenshot shows a presentation slide with the following content:

- Top right: Logo for "Deepki" with a starburst effect.
- Section header: "Collecte des données des parties privées" in yellow.
- Text: "À quoi ressemble une lettre de mandat ?" with a red checkmark icon.
- Background image: A document with a red checkmark.
- Text: "Décret tertiaire Collectez vos données historiques" in large red and white font.
- Text box: "Le mandat : contrat gratuit entre prestataire de données / exploitant de la donnée".
- Text: "Récupérer".
- Text: "Source de la donnée" with a yellow checkmark icon.
- Text: "Antériorité de la collecte" with a yellow checkmark icon.
- Red box: "7 bonnes pratiques pour collecter les données de vos locataires".
- Bottom: Two small video thumbnails showing people.



ORDRE DU JOUR

1. Enjeux et réponse au décret tertiaire
2. Collecte des données historiques sur les parties communes
3. Collecte des données historiques sur les parties privatives
4. **Choix de l'année de référence la plus avantageuse**
5. Pourquoi travailler avec nous ?
6. Q&A

Choix de l'année de référence

Comment savoir laquelle est la plus avantageuse ?

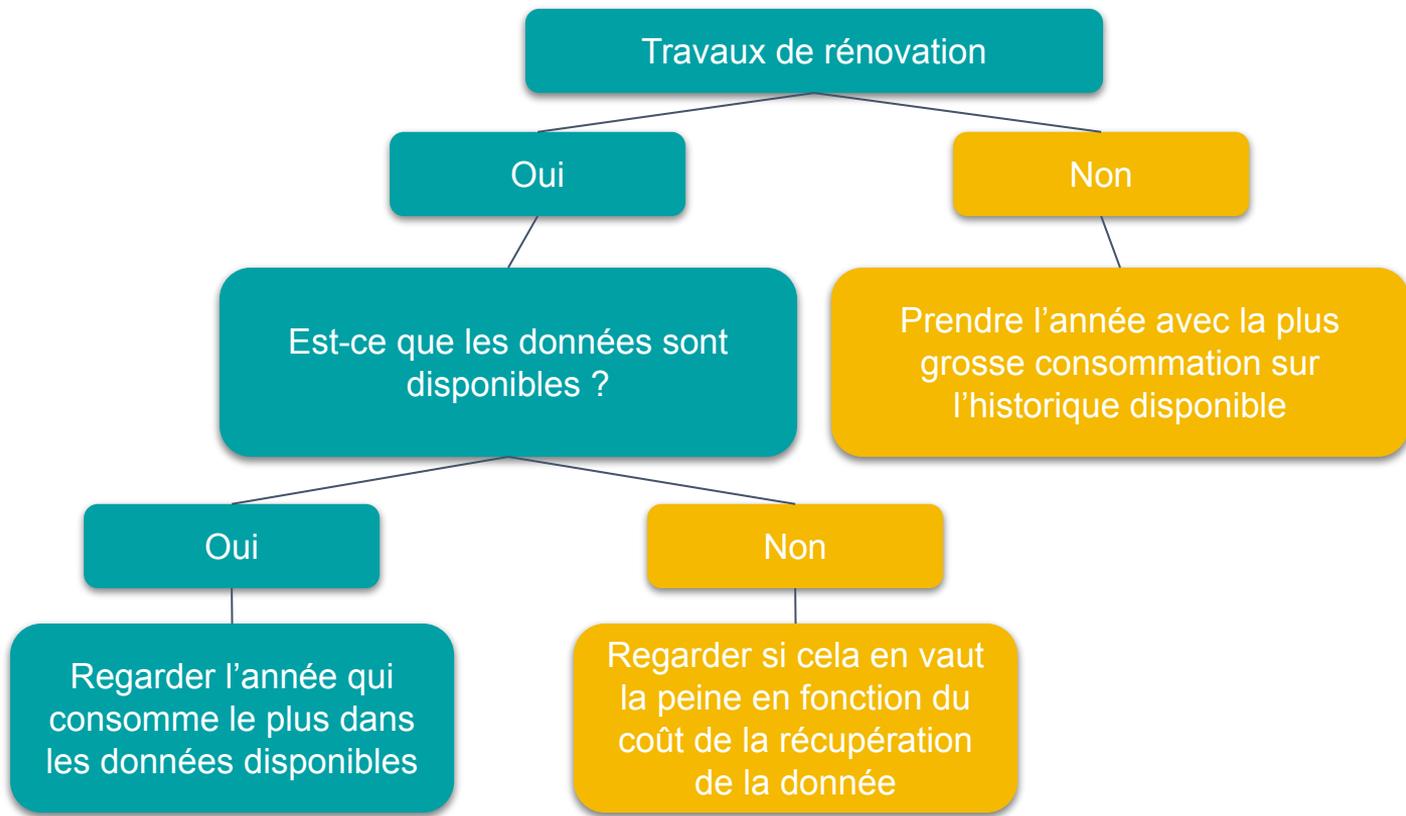
Méthodologie pragmatique en 3 étapes :

1. **Regarder les années complètes** auxquelles on a accès automatiquement
2. **Croiser ces données avec les éléments de contexte** connus pour essayer de déterminer l'année la plus énergivore depuis 2010 et voir s'il est nécessaire de **déployer un effort supplémentaire** pour récupérer les données associées à cette année
3. **Comparer les données recueillies lors des étapes 1 et 2**, choisir l'année la plus énergivore comme référence



Cas concret

Mise en valeur de travaux de rénovation



Choix de l'année de référence

En vidéo



Choix de l'année de référence
Comment choisir laquelle est la plus avantageuse ?

Méthodologie pragmatique en 3 étapes :

Décret tertiaire Collectez vos données historiques

2. Croiser ces données avec les éléments de contexte connus pour s'il est nécessaire de déduire un effort supplémentaire pour récupérer les données antérieures à cette année

2. Choisir

Choisir votre année de référence

Deepki



ORDRE DU JOUR

1. Enjeux et réponse au décret tertiaire
2. Collecte des données historiques sur les parties communes
3. Collecte des données historiques sur les parties privatives
4. Choix de l'année de référence la plus avantageuse
5. **Pourquoi travailler avec nous ?**
6. Q&A

Inside Deepki

L'équipe



**Développeurs
informatique**



**Experts
Energie /
Immobilier**

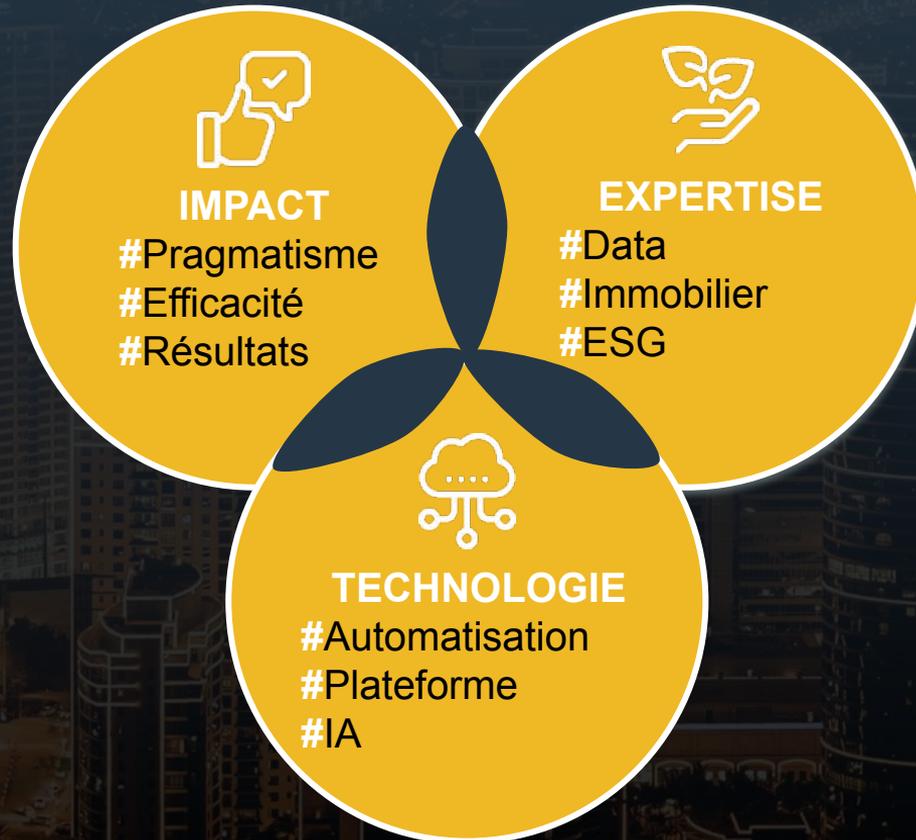


**Data
Scientists**



**Customer
Success
Managers**

Pourquoi travailler avec nous ?





ORDRE DU JOUR

1. Enjeux et réponse au décret tertiaire
2. Collecte des données historiques sur les parties communes
3. Collecte des données historiques sur les parties privatives
4. Choix de l'année de référence la plus avantageuse
5. Pourquoi travailler avec nous ?
6. **Q&A**

Q&A



Merci pour cet échange !

Alan Floch

Data collect manager
alan.floch@deepki.com

Mathilde Gofard

Cheffe de projets
mathilde.gofard@deepki.com

Pour en savoir plus : www.deepki.com

